

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 10 avril 2020

Volume 2 no 50 – 10 avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Arrêté ministériel touchant le personnel des collèges

Le SPGQ a été informé de l'adoption d'un nouvel arrêté ministériel touchant le personnel des collèges, dont le personnel professionnel. Celui-ci permettra de redéployer certaines personnes des collèges vers le milieu de la santé.

Selon l'arrêté, malgré les dispositions de la convention collective, une personne peut être redéployée dans une autre fonction ou dans un autre lieu, selon les besoins, même si le niveau d'emploi applicable à celle-ci n'est pas respecté.

Ainsi, le gouvernement peut assigner un employé dans une autre fonction ou dans un autre lieu de travail sans avoir à respecter le niveau d'emploi ni les dispositions de la convention collective. La convention collective du réseau de la santé s'appliquera à vous, mais votre traitement habituel sera maintenu. Vous pourriez recevoir une formation si les tâches demandées sont différentes de ce que vous faites normalement. Si vous êtes visé par une telle mesure, vous devrez vous y soumettre. Cependant, vous êtes invité à communiquer avec le SPGQ en cas de problème.

Le SPGQ a tenté d'obtenir plus de détails quant aux corps d'emploi visés et aux tâches à effectuer, mais il n'a pu obtenir de réponses pour l'instant. Quoi qu'il en soit, l'obligation de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs demeure. Le SPGQ n'hésitera pas à intervenir si nécessaire.

Les personnes redéployées auront droit aux primes « COVID-19 » de 4 % ou 8 % selon les tâches qui leur seront confiées. Celles ayant des enfants auront droit aux services de garde prévus pour les travailleurs nécessaires aux activités indispensables (services essentiels).

Si vous avez des questions ou si vous vivez des problèmes relativement à cet arrêté ministériel, communiquez avec Luc Desjardins, conseiller responsable des collèges, à luc.desjardins@spgq.qc.ca ou au 1 800 463-5079.

L'arrêté ministériel sera publié sur la page [Coronavirus \(COVID-19\)](#) dès que nous l'aurons reçu.

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante [Coronavirus \(COVID-19\)](#) pour demeurer informé des plus récents développements. N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension!